



PASSAGE À L'ÉCOLE

Par Fatima Flamenco, conseillère à la pédagogie

«*Passage à l'école*» a fait son apparition dans notre quartier, depuis trois ans. Le comité 0-5 ans du quartier Villeray, appuyé par la fondation Chagnon, a permis à notre quartier d'implanter cette démarche. L'organisme CASIOPE a créé les outils utilisés et il est chargé aussi de donner des formations aux intervenants du milieu pour bien comprendre les buts du programme.

"*Passage à l'école*, c'est une démarche et des outils qui favorisent une transition harmonieuse entre le milieu de garde et le milieu scolaire. Les objectifs visés sont de favoriser l'échange entre les parents et les milieux d'un même quartier fréquenté par l'enfant et assurer une continuité dans l'accompagnement des enfants et des familles.

Les parents des enfants qui iront à la maternelle 5 ans, se verront remettre un portrait des apprentissages de leur enfant, lors de son départ du service de garde (milieux de garde participants seulement). Cet outil, se présente sous la forme d'un petit cahier. C'est une image des différents aspects du développement de l'enfant, au moment où la responsable de garde fait les observations. Ce

n'est pas une évaluation, ni un diagnostic. Ce petit cahier sert aux parents à situer les apprentissages et les habiletés acquises par leur enfant et ainsi pouvoir le présenter à son nouveau milieu scolaire. Il invite aussi l'enfant à faire un lien entre son service de garde et sa nouvelle école. L'enfant peut ainsi voir que les adultes importants autour de lui prennent le temps de souligner ce beau passage!

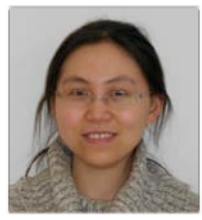
Votre responsable de service de garde vous en parlera plus amplement au courant des prochaines semaines. Nous vous souhaitons une belle transition remplie de plaisirs, de joies et de réussites malgré les inconnus et les grands changements qui attendent votre enfant !

-Jacques, M. et Deslandes, R. (2002). *Transition à la maternelle et relations école-famille*. Presses de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

-Ruel, J., Moreau, A. C. et Boudreau, L. (2008). *Démarche de transition planifiée et continuité éducative*. Revue Francophone de la déficience intellectuelle, vol. 19, p41-48.

LES MÉDICAMENTS EN SERVICE DE GARDE

Par Linlin Deng, conseillère à la réglementation



La vérification des médicaments dans les services de garde fait partie de la surveillance qu'effectue le bureau coordonnateur.

Pendant la visite à l'improviste, la conseillère ou le conseiller vérifie l'entreposage et la date d'expiration des médicaments ainsi que les protocoles signés par les parents pour l'administration des médicaments aux enfants. Il est donc important que les protocoles d'acétaminophène et d'insectifuge soient signés par les parents avant que la responsable de service de garde (RSG) les administre. Dans le protocole de l'acétaminophène, en plus de mettre le nom de l'enfant, le nom du service de garde, les signatures de la RSG et du parent et la date de signature, il faut aussi indiquer le poids de l'enfant et la dose à administrer*. La RSG doit peser l'enfant tous les 3

mois et modifier son poids et la dose administrée sur le protocole.

Pour certains médicaments, la RSG peut les fournir, comme l'insectifuge, l'acétaminophène, les solutions orales d'hydratation, la crème pour erythème fessier, le gel lubrifiant en format à usage unique pour la prise de température, la lotion calamine, la crème solaire. Si les parents fournissent eux-mêmes un médicament, il doit être étiqueté avec le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, sa posologie et la durée du traitement.

Il est important de vérifier la date d'expiration des médicaments avant de les remettre à la RSG. Certains pensent que l'expiration ne signifie que l'inefficacité des médicaments et qu'il n'y a pas de danger pour la santé des enfants. Mais n'oublions pas que les médicaments ne sont pris qu'en cas de maladie. Si le principe actif du médicament perd de son

efficacité, il ne pourra plus chasser la maladie, alors à quoi bon le prendre? En général un médicament est actif de 2 à 5 ans. Sur toutes les boîtes, la date de péremption est indiquée très clairement.

Malgré une date d'expiration encore éloignée, un médicament pourrait même ne plus être adéquat à cause des conditions dans lesquelles il a été entreposé (par exemple : s'il est conservé en plein soleil, dans un endroit trop humide, s'il a été exposé au gel).

Et pour s'en débarrasser ? Le meilleur moyen est de les rapporter à la pharmacie qui en disposera de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement.

* Dans le nouveau règlement.

Références : Santé et services sociaux Québec

<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/organisation/medicaments/index.php?aid=43>